

A2H CONSEIL

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 75 Boulevard d'Aulnay – 93250 Villemomble

RCS : 944 183 979 R.C.S. Bobigny

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 07/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre 2025, Monsieur Abdel-Hakim HAMIDI, associé unique et président de la société A2H CONSEIL, décide ce qui suit :

Article 1 – Modification de l'objet social

L'associé unique décide d'élargir l'objet social de la société à l'activité de courtage en assurances et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

L'article 2 – Objet social est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Conseil et assistance aux entreprises et particuliers pour la gestion de leur patrimoine et investissements financiers ;
- L'activité de courtage en assurances, sous toutes ses formes, pour les particuliers et les professionnels, incluant la distribution, le conseil et l'intermédiation en assurance, prévoyance et produits d'épargne ;
- La formation non continue et non qualifiante en ligne et en présentiel dans les domaines de la banque, de l'assurance, du commerce et de l'immobilier ;
- Les services de transaction sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds, effets ou valeurs ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion ou autrement ;
- Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à

l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

Article 2 – Pouvoirs

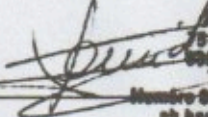
Tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Fait à Villemomble, le 7 octobre 2025

L'associé unique

Signature :

Abdel-Hakim HAMIDI


A2H CONSEIL
88 Boulevard d'Antony
93230 VILLEMOMBLE
Tél: 07 67 50 03 00
Membre SIRET: 944 193 879 000 11
ah.hamidi@a2h-conseil.com

« Certifié conforme à l'original »

